



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>91100</b>	De <b>M. Éric Woerth</b> ( Les Républicains - Oise )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale
<b>Rubrique</b> > enseignement secondaire	<b>Tête d'analyse</b> > élèves	<b>Analyse</b> > scolarité à l'étranger. homologation.
Question publiée au JO le : <b>17/11/2015</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Éric Woerth attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les inquiétudes formulées par les parents d'enfants qui partent étudier un an à l'étranger pendant ou à la fin de leur scolarité dans l'enseignement secondaire. Ces enfants partent s'ouvrir sur le monde et se voient reprocher et se retrouvent confrontés à leur retour à des difficultés pour se réinscrire dans leurs lycées d'origine. Il ne peut leur être reproché d'avoir arrêté leurs études pendant un an puisqu'il s'agit bien d'enfants qui ont été scolarisés, certes à l'étranger. Il aimerait savoir ce que le Gouvernement entend faire pour encourager l'ouverture sur l'international des jeunes en études secondaires, et comment il compte répondre aux difficultés éprouvées par les collégiens et lycéens qui partent faire une année de leur scolarité à l'étranger.